

L'organisation des élections professionnelles de 2022

1 Que sont ces élections ?

Les agents publics sont appelés à élire entre le **1er et le 8 décembre 2022** leurs futurs représentants au sein des instances de consultation (CAP/CCP, et CST), pour un mandat de 4 ans.

Elles sont composées de façon paritaire :

- d'employeurs territoriaux (désignés)
- de représentants des agents publics (élus par les agents territoriaux)

Les CAP & la CCP

- elles sont compétentes sur les questions d'ordre individuel complexes concernant les agents publics
- elles formulent des avis préalables à certaines décisions des autorités territoriales (sanctions, etc.)

2 Quelles sont les attributions des CAP & CCP ?

3 Quelles sont les attributions du CST ?

Le CST (ex comité technique)

- il est compétent sur les questions collectives et organisationnelles, ainsi qu'en matière d'hygiène et de sécurité
- il émet des avis préalables sur les délibérations (temps de travail, etc.)

Le CDG de la Mayenne organise les élections professionnelles



des CAP/CCP départementales des collectivités et établissements affiliés de moins de **350 agents**



du CST des collectivités et établissements de **moins de 50 agents** (CST placé auprès du CDG)

4 Qui organise ces élections ?

L'organisation des élections professionnelles de 2022

5 Combien de sièges sont à pourvoir en décembre prochain ?

3 297 agents déclarés ayant la qualité d'électeur →

CAP

A : 4 sièges à pourvoir
B : 6 sièges à pourvoir
C : 8 sièges à pourvoir

881 agents déclarés ayant la qualité d'électeur →

CCP unique

7 sièges à pourvoir

2 010 agents déclarés ayant la qualité d'électeur →

CST

7 sièges à pourvoir

Le CDG a décidé de recourir au vote électronique par internet.

Les électeurs auront ainsi la possibilité de voter par internet :

- sur tous supports électroniques : PC, tablette, téléphone mobile
- 24h/24 entre le 1er et le 8 décembre 2022, depuis leur domicile ou sur leur lieu de travail

6 De quelle manière les électeurs vont-ils pouvoir voter ?

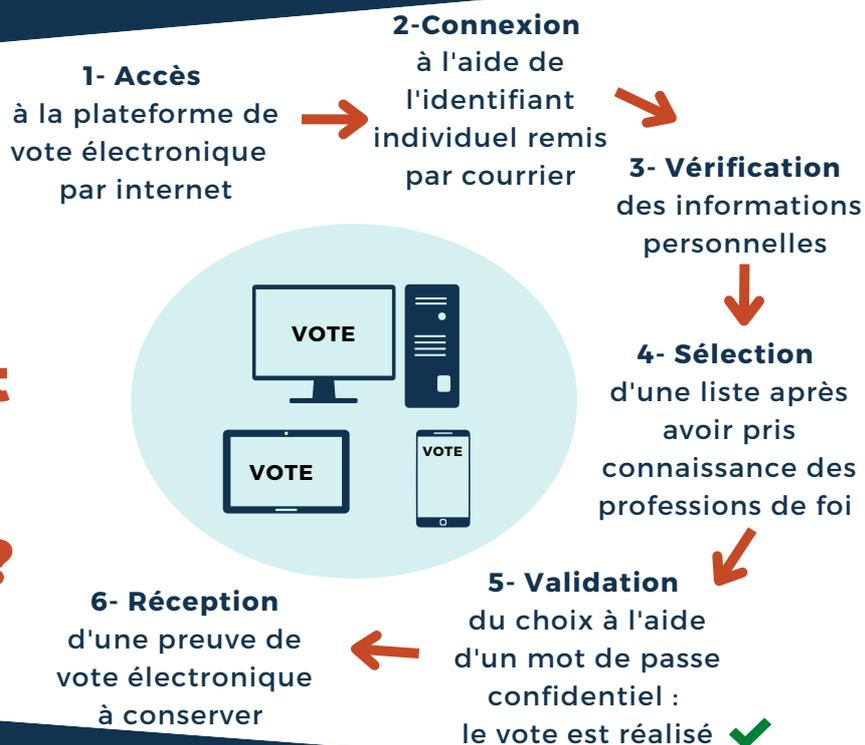
Le système de vote électronique retenu par le CDG est une solution fiable et sécurisée. Il respecte les principes fondamentaux des opérations électorales.



7 Le vote par internet est-il sécurisé ?

L'organisation des élections professionnelles de 2022

8 Comment se déroule concrètement un vote électronique ?



En cas de difficultés pour voter par internet, l'électeur a la possibilité de recourir :

- à l'assistance d'un autre électeur
- à un centre d'assistance téléphonique disponible durant toute la durée du vote, 24h/24

9 L'électeur peut-il être aidé pour voter par internet ?

10 A quel moment les résultats seront-ils connus ?

Les résultats des élections professionnelles 2022 seront proclamés le 8 décembre au soir après la clôture des différents scrutins.

Pour toute interrogation sur l'organisation de ces élections, vous pouvez contacter le Centre de gestion de la Mayenne à l'adresse suivante :

elections@cdg53.fr